

La Financière du Militaire s'associe avec la Mutuelle Epargne Retraite (MER)



Qu'est-ce que la Retraite Mutualiste du Combattant ?

La Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) est une solution de retraite réservée à une partie de la communauté militaire. Les adhérents bénéficient d'un versement de rente majorée gratuitement par l'État à vie en plus de sa fiscalité avantageuse.

À qui la RMC s'adresse-t-elle ?

Souscrire à la Retraite Mutualiste du Combattant n'est pas pour tout le monde. En effet, c'est une garantie en guise de reconnaissance pour les services rendus à la Nation. De ce fait, il existe des conditions à remplir pour faire partie des adhérents :

- **Militaire** : vous avez participé à un conflit pendant au moins 90 jours (consécutifs ou pas) pendant les périodes et sur les territoires de la liste réglementaire;
- Vous avez un de ces deux documents : la **Carte du Combattant** ou le **Titre de Reconnaissance de la Nation**.
- **Victime de guerre** : vous êtes un parent, conjoint ou enfant d'un

ancien combattant qui est « mort pour la France » à titre militaire

Vous êtes intéressés ou vous désirez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter en cliquant sur le lien ci-dessous.

CONTACTEZ-NOUS

La Financière du Militaire

17 rue du Tunnel, 25000, BESANCON

Inscrit à l'Orias sous le n°16006138 (www.orias.fr) / N° TVA Intracommunautaire FR 24 814426748 / Déclaration à la CNIL N° 2138894v0 / Membres de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers / Courtier en opérations de banque et services de paiement, / Courtier en assurance / Conseiller en Investissement Financier sous le numéro D019042 / Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest 75436 PARIS, / Attestation d'habilitation délivrée par la CCI de Montpellier / Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA Entreprise / Membre d'une Association de Gestion Agréée.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**